

**EXPOSITION APERçU(S)**  
**Palmarès 2008**  
**Prix départemental d'architecture et d'aménagement 2008**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

entre  
le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire Atlantique  
(*ci-après dénommé CAUE*)  
représenté par son Président, Monsieur Claude NAUD,

et  
.....  
Représenté par.

*Les conditions du prêt de cette exposition sont arrêtées comme suit :*

***Le CAUE s'engage :***

A mettre à disposition l'exposition à titre gracieux, du ..... au ..... Les descriptifs techniques sont précisés dans le document annexé à la présente convention.

***Engagements de l'emprunteur***

RECUPERATION / RESTITUTION / DEPLACEMENT de l'exposition

L'emprunteur prendra possession et rapportera l'exposition aux dates et lieu convenu avec le CAUE. En outre l'emprunteur prendra en charge le personnel nécessaire et les moyens de transport nécessaires à toutes les opérations de manipulation (chargement, installation, démontage, déplacements...)

COMMUNICATION

Le CAUE sera cité comme concepteur de l'exposition dans les documents de communication.

ASSURANCE

L'emprunteur fera le nécessaire pour assurer l'exposition. La valeur estimée est de 2 500 euros.

*Tout objet de l'exposition détérioré devra être réparé ou changé afin d'être restitué dans son état initial.*

Fait à Nantes, le

L'Emprunteur  
.....

Le Président du CAUE  
Claude NAUD

